



Avant le décès de ma mère abus de confiance de ma soeur

Par **nathalie84000**, le **03/12/2020** à **10:26**

Bonjour,

J'ai un problème juridique d'ordre familial (héritage) et je voudrais savoir si vous vous en occupez ?

Le problème : mes parents sont décédés. Mon père il y a 3 ans (héritage fait). Ma mère en février 2020 (héritage fait depuis juin 2020).

Nous sommes 4 soeurs, 1 de mes soeurs a profité de la faiblesse de ma mère pendant des années et avait réussi à avoir une carte bleue sur le compte direct de mes parents. Elle faisait ses courses avec cette carte. Ma mère décédée et compte clôturé, nous nous sommes rendus compte de cette fraude (pour nous c'est une fraude), j'ai gardé tous les comptes en banque prouvant cette manipulation sur 2 ans.

Aujourd'hui avec mes 2 autres sœurs nous nous estimons avoir été lésé par rapport à elle. (car dépenses très importantes sur ce compte qui est aujourd'hui fermé). Nous aimerions juste lui faire un courrier lui indiquant que nous sommes au courant de ces dépenses et que nous envisageons éventuellement de la mettre au tribunal car elle se montre très odieuse envers nous et nous bloque au niveau de l'héritage (vente d'une maison)

Par **youris**, le **03/12/2020** à **10:45**

bonjour,

vous auriez dû soulever ce problème lors du règlement de la succession de votre mère.

comme il y a une maison dans la succession, donc un notaire, vous auriez dû l'informer de cette situation avant de signer le règlement de la succession de votre mère.

votre mère devait être d'accord pour donner sa carte bancaire et son code personnel à votre soeur.

les relevés de compte prouvent des mouvements d'argent et non leurs motifs, pas plus qu'ils n'indiquent l'utilisateur de la carte.

avant de faire un courrier à votre soeur, je vous conseille de consulter un avocat spécialisé en droit de la famille.

salutations

Par **Zénas Nomikos**, le **04/12/2020** à **11:17**

Bonjour,

je me demande si on ne pourrait pas faire appel à un **médiateur familial** dans cette affaire.

Pour tout savoir sur le **médiateur familial** :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34355>